bornage

Par **germier**, le **02/09/2005** à **21:49**

je viens de recevoir une lettre d'un géomètre expert ainsi libéllée
"j'ai été chargé de procéder àla définition des limites et bornage amiables d'une propriété située sur la commune de S.,lieudit terrebasse cadastrée S° A n 264 en concession a l4entreprise ROUX qui souhaite en connaitre les linites juridiques
d apres les renseigne;ents que je possede vous seriew nu propri2taire de ce terrain
afin de d2finir les linites s2paratives il serait utile aue nous nous rencontrions sur place.....
;e de;andant de lui apporter ;on titre et autre docu;ent...

Effective;ent je suis un des nu propri2taire. et les autres indivisares ont recu la lettre
ce terrain est afferne;

Votre avis se serait utile

et qussi pourauoi le a de ;on clqvier donne un q et lq touche a = q et qutres

Par **jeeecy**, le **02/09/2005** à **23:48**

pour le clavier je sais repondre^^

il faut que tu le remettes en francais
la il doit etre en americain (clavier de type QWERTZ) alors qu'en France on utilise un clavier de type AZERTY

pour le reste j'ai besoin de la traduction au minimum^^

Par **mathou**, le **03/09/2005** à **12:56**

Ca arrive lorsque je fais une fausse manip' ou que le chat marche sur le clavier :lol: En général je tape sur toutes les touches jusqu'à ce que ça se remette en place parce que je n'ai jms eu le temps de vérifier dans le manuel comment on rectifie (bourrine, moi ?). Ou alors je redémarre. Est-ce que ça s'est arrangé pour toi ?

Image not found or type unknown

Comme ça, la traduction ?

[i:1p7g6f6n]" j'ai été chargé de procéder à la définition des limites et bornage amiables d'une propriété située sur la commune de S., lieudit terrebasse cadastrée S° A n 264 en concession à l'entreprise ROUX qui souhaite en connaitre les limites juridiques. D'après les renseignements que je possède vous seriez nu propriétaire de ce terrain ; afin de définir les limites séparatives il serait utile que nous nous rencontrions sur place..... " [/i:1p7g6f6n]
Germier doit donc apporter son titre et tous les documents nécessaires lors de la rencontre.
Je ne suis pas sûre pour " le terrain est affermé " par contre.

:wink: :lol:

Je n'ai pas assez d'expérience donc je laisse Jeeecy répondre Image not found or type unknown Il y a eu rénovation du cadastre ? (comme mon oncle qui s'est fait croquer une partie de son terrain sans le savoir...)

Par **Yann**, le **03/09/2005** à **14:26**

Je ne comprend pas bien la situation. En fait il vient pour effectuer la délimitation pour une lqiuidation de l'indivision c'est ça? Et tu ne veux pas qu'elle se fasse?

Par **germier**, le **03/09/2005** à **21:39**

la demande émane d'un tiers , donc n'a rien à voir avec une éventuelle liquidation d'indivision; or autant que je sache seul le proprio peut demander le bornage,pas le locataire; le texte de la lettre me demande le bornage de la parcelle A ,264 [b:3cckh7jl]en concession[/b:3cckh7jl] à l'entreprise ROUX sans dire si c'est le proprio ou le concessionaire qui fait la demande

je viens de vérifier,cette parcelle appartient à mon indivision et elle est affermée ,donnée à bail à ferme : il me semble qu'il faudrait que le fermier soit mis en cause

Et le clavier marche en AZERTY sans tripotage sans même lui avoir dit "marche en AZERTY " ce qui n'aurait pas marché pcq il est sourd
J'ai pas de chat, mais un chien qui reste en bas ,mais qui fait la roue

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés